



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

25 septembre 2016

Oui à l'élection par le Grand Conseil des procureurs exerçant des fonctions dirigeantes

(IVS).- La modification de l'article 39 alinéa 2 de la Constitution cantonale, limitant la compétence électorale des membres du ministère public aux procureurs exerçant des fonctions dirigeantes, a été acceptée en votation populaire par une majorité des votants, bulletins blancs et nuls compris (71.2 % de oui, 22 % de non, 5.2 % de bulletins blancs, 1.6 % de bulletins nuls).

Le Conseil d'Etat prend acte de l'acceptation de ce mode d'élection qui simplifie et accélère la désignation des procureurs.

Il entreprendra sans délai les travaux d'adaptation de la loi sur l'organisation de la Justice, dont l'entrée en vigueur est prévue dans le courant de l'année 2017.

Personnes de contact :

Oskar Freysinger, chef du Département de la formation et de la sécurité,
027 606 40 05, oskar.freysinger@admin.vs.ch

Michel Perrin, chef du service juridique de la sécurité et de la justice,
027 606 50 55, michel.perrin@admin.vs.ch

